



Saint Jean, le 25 septembre 2024

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale du District Haute-Garonne de Football qui aura lieu le **11 octobre 2024, à 19h30** (accueil à partir de 18h00) à la salle d'assemblée (Conseil Départemental) – 1, boulevard de la Marquette 31 090 Toulouse.

A ce titre, vous trouverez, joints à la présente, tous les éléments nécessaires à votre information :

- L'ordre du jour
- Le bilan 2023/2024
- Une attestation de pouvoir (à remplir en cas d'absence) *
- Procès-verbal des Assemblées Générales du 6 juillet 2024

* En cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de vous faire représenter, au choix :

- Par un licencié de votre club
- Par un licencié d'un autre club qui représentera lui-même son propre club lors de l'Assemblée Générale

Le cas échéant, merci de compléter l'attestation de pouvoir ci-jointe et de la retourner au District, signée, dans les meilleurs délais et, si possible avant le 9 octobre 2024.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Marc SENTEIN
Président du District
Haute-Garonne de Football

Article réglementaire concernant les Assemblées Générales

12.1 Composition

« Les clubs sont tenus d'être présents ou représentés aux Assemblées Générales sous peine d'une amende dont le montant est fixé, chaque année, par le Comité de Direction. (Amende fixée à 125 €) »